

EXPLIQUEZ
MOI !

Le référé

Schéma simplifié.
Seul un avocat peut
vous renseigner
utilement sur vos
droits et recours

Étapes



délais moyens observés

C'est une procédure rapide.

Le juge des référés peut ordonner une expertise technique ou médicale. Il suffit au demandeur de justifier d'un *motif légitime* (C. proc. civ., art. 145).

Le juge peut accorder une provision. Le demandeur doit démontrer l'*absence de contestation sérieuse* sur la somme réclamée (C. proc. civ., art. 835).



Un accident corporel, un litige sur une construction ou sur un véhicule sont les domaines privilégiés d'intervention du juge des référés.



L'avocat du demandeur rédige l'assignation afin de demander une expertise et/ou une provision.



+/- 1 mois



L'assignation signifiée est remise au greffe du juge des référés.



Un commissaire de justice (*huissier*) est chargé de remettre officiellement cet acte à l'adversaire (*signification*).



À l'audience les avocats exposent sommairement leurs arguments et pièces préalablement échangés (*principe du contradictoire*).



Le juge des référés rend sa décision (*ordonnance de référé*) qui doit être exécutée immédiatement même s'il y a appel.



+/- 1 mois



L'expert procède à ses opérations en convoquant les parties l'expertise est contradictoire.

Les avocats peuvent déposer des *dires* contenant des arguments techniques auxquels l'expert doit répondre.



Si une provision a été accordée elle doit être payée.

Si une expertise a été ordonnée le demandeur doit consigner les frais au greffe (*sauf aide juridictionnelle*).



+/- 6 mois beaucoup plus si très technique



L'expert dépose son rapport d'expertise qui pourra ensuite être utilisé pour négocier un accord ou saisir le tribunal.



À noter :

Le juge des référés peut aussi ordonner toute mesure afin d'éviter un dommage imminent ou pour faire cesser un trouble manifestement illicite (C. proc. civ., art 834).

L'ordonnance de référé est une décision provisoire qui n'a pas l'autorité de la chose jugée.

Le délai d'appel est de 15 jours.